

(Traduction)

J'ai l'honneur de me référer à l'Article III du Traité d'entraide en matière pénale (trafic de drogue) entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, conclu en 1988⁽¹⁾, et de vous aviser que le gouvernement du Royaume-Uni a convenu d'étendre la portée de l'entraide visée par le Traité. En conséquence, j'ai l'honneur de proposer que le Traité soit modifié conformément à l'Annexe de la présente Note.

Si la proposition susmentionnée agréée au gouvernement du Canada, j'ai l'honneur de suggérer que la présente Note, de même que son Annexe et votre Note en réponse constituent entre nos gouvernements respectifs un Accord qui entre en vigueur un mois après la date de la dernière des notifications par lesquelles chaque partie avise l'autre de l'exécution des procédures nécessaires à l'entrée en vigueur de l'Accord.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Haut-Commissaire, l'assurance de ma considération distinguée.

(signé)

K.R. Tebbit

Pour le Secrétaire d'État,

Le 26 mars 1992

⁽¹⁾ Recueil des traités du Canada 1990 No 16